

Solidaires



**Comité Technique INRA
du 25 janvier 2019
Notes de la délégation SUD**

Branche INRA

Ordre du jour du Comité Technique du 25 janvier 2019

- 1 - Suites des questions traitées et avis donnés lors des précédents Comités techniques
- 2 - Information sur la fusion INRA-IRSTEA
- 3 - Information sur le budget initial 2019 de l'INRA
- 4 - Avis sur les projets de règlement intérieur national et de règlements intérieurs type de Centre et d'unité
- 5 - Avis sur le projet de décision portant création du Conseil de gestion de la DICSDAR
- 6 - Avis sur le projet de décision fixant les modalités de vote par correspondance de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'Institut national de la recherche agronomique
- 7 - Informations sur les schémas de Centre et cohérence avec la politique nationale de recherche de l'INRA
- 8 - Bilan de la politique de développement durable
- 9 - GéFi2.0 : diagnostic et recommandations de l'expertise agréée
- 10 - Information relative au projet Saclay

D'autres sujets ont ensuite été ajoutés en questions diverses, à la demande des syndicats, mais non débattus pour manque de temps, tout comme les point 8 et 9 ci-dessus, points que nous avons demandé qu'ils soient traités au début de la prochaine réunion (2 reports déjà !).

Déclaration liminaire SUD

« Début d'année, début de mandat, perspective de nouvel établissement avec l'IRSTEA, défis de recherche pour l'alimentation et l'environnement, et enfin forte crise sociale : dans ce contexte, au-delà des traditionnels vœux, nous pensons nécessaire d'exprimer des exigences pour que l'INRA soit à la hauteur de la situation.

***Nous nous sommes déjà exprimés sur les enjeux scientifiques, pour des recherches intensivement écologiques, dans la lettre ouverte au PDG en amont d'une rencontre vendredi dernier.** Nous en rendrons compte à tous les agents, tout en rappelant qu'il ne s'agissait pas pour nous d'un lieu de négociation, mais d'échange en réponse à une invitation... Et le CT devrait être, comme d'autres instances, l'un de ces endroits privilégiés de dialogue, et non de « cause toujours... » comme notre délégation l'a encore trop souvent ressenti ces dernières années.*

***Et pour y parvenir, un minimum de confiance est nécessaire, et nous sommes au regret de constater qu'un point de l'ordre du jour de ce CT constitue le point de rupture de ce minimum de confiance requis.** Ce point c'est le vote électronique que vous souhaitez imposer aux prochaines CAPN, texte présenté ici sans note d'accompagnement pour l'explicitier, alors même que vous savez, depuis le 14 décembre, que notre syndicat conteste le scrutin des dernières élections pour le corps des Adjoint/es Techniques, avec un contentieux en référé au TA en cours....*

Vos services nous ont fait part mi décembre de leur refus de nous donner le nombre d'enveloppes arrivées hors délai à la poste en considérant que « ces enveloppes ne peuvent à aucun moment être

prises en compte dans l'analyse de ce scrutin. » Lors des précédents scrutins 60% des collègues ont participé au vote pour le CT, à 45% avec une baisse de 14,2% de participation, l'INRA cesserait d'être une exception en se rapprochant des certains autres EPST et des universités qui affichent moins de 30%. Un décompte des arrivées journalières tardives permettrait le calcul d'une participation estimée. Dans cette situation SUD n'a pas tiré le bilan devant le personnel car nous sommes incapables de commenter ce scrutin par défaut d'information.

Pourquoi tant de précipitation de votre part à changer les modalités de vote, alors même, monsieur le Président, que votre réponse du 21 décembre à notre requête s'évertue à affirmer que le résultat de ce scrutin est tout à fait « légitime », pour reprendre l'expression juridique ? Ceci en s'appuyant sur 3 pages d'argumentaires reposant de not' point de vue sur des « assertions non sincères », suivant toujours le vocabulaire utilisé en droit. Du premier argument : notre « contestation » adressée en recommandé dans le délai réglementaire de 5 jours (postée le 11) serait, selon vous, arrivée hors délai (le suivi internet postal prouve le contraire, même si 2 bordereaux de remise de recommandé se sont mystérieusement volatilisés au siège), au tout dernier argument affirmant que entre 123 et 61 voix, l'écart est du simple au triple, en passant par l'inversion de pagination pour laquelle nous devrions, encore et toujours selon vous, nous satisfaire d'avoir échappé à un mélange de paragraphes à l'intérieur de chaque page. Que vont penser les agents de la parole d'une Direction qui utilise de tels arguments... ou d'un syndicat qui accepterait de s'y plier ?

Concernant le vote électronique, vous savez que cette modalité de vote suscite des positionnements différents selon les syndicats INRA. De plus, le vote par correspondance est utilisé à l'IRSTEA. Est-ce le moment de créer une nouvelle disparité entre les 2 EPST, au mépris des collègues de l'IRSTEA qui ont déjà le sentiment d'être « mangés tout crus » dans les procédures INRA. Tous ces éléments motivent notre demande de retirer ce point de l'ordre du jour.

Enfin, après avoir été victime d'une diminution de 25 % de son effectif durant le mandat précédent, le corps des Adjointes risque fort de subir, plus que les autres corps, la nouvelle ponction de 50 postes de titulaires imposée dans le budget 2019 ! Sauf si vous nous rassurez dans le point d'information prévu tout à l'heure. Ce 25 janvier, nous, syndicats, ignorons encore le nombre et la répartition des postes ouverts aux concours externes.

Sinon, pour ne pas en rester au registre négatif, nous venons d'apprendre que la Direction du CNRS vient d'annoncer une hausse de 20 % de la rémunération de ses doctorant/es. Nous demandons donc que la Direction de l'INRA reprenne à son compte cette amélioration. Et ceci, sans oublier le relèvement immédiat de 400 euros du RIFSEEP des Adjoint.es et l'accès au SFT pour les non-titulaires (existant à l'IRSTEA). Ces mesures, certes symboliques au regard de leur montant, constituent une première réparation de l'inégalité et de l'injustice subies par les collègues concerné/es. »

... Aucune réponse du PDG à notre expression !

Rappel des principes de fonctionnement du CT par le DGD

La Direction souhaite trouver un meilleur fonctionnement, par exemple les questions supplémentaires des syndicats doivent parvenir au moins 9 jours avant la réunion.

Pour notre délégation SUD, la responsabilité vaut dans les deux sens, nous déplorons l'absence de PV du CT conjoint avec l'IRSTEA du 08/10/18 et des CT INRA des 27/11/18 et 11/12/18.

Le PDG annonce la tenue de 3 CT communs en 2019. SUD indique que le ressenti est celui d'une fusion absorption imposée aux collègues IRSTEAs. Nous demandons donc de décaler les points concernant le futur établissement aux prochaines réunions communes, comme par exemple le vote électronique.

Le PDG précise que les avis en CT commun se valident par une double délibération de chacun des CT d'EPST, gage de procédures respectées.

Suites des questions traitées et avis donnés lors des précédentes réunions

PPCR : avancement pour les Chargé/es de recherche hors classe en cours, dernière CSS en janvier, avant les élections CAPN

Sur le suivi du dossier Couhins, le DG délégué à l'appui indique que la filiale est bien créée au 1er janvier 2019. Les agents de l'UE en 2018 sont mis à disposition (MAD) en 2019.

Nous revenons sur la question des Mains d'œuvre occasionnelles (MOO) en redemandant des textes clairs. Le DRH précise que ces textes sont en cours de rédaction.

Nous indiquons qu'il manque également dans ce suivi la question des accidents de travail et la présomption d'imputabilité au service, discutée au CT de septembre 2018. Les docs devaient être modifiés (volet B : demande d'imputabilité au service à compléter par l'agent) mais cela n'est toujours pas fait. Il faut l'ajouter dans le tableau de suivi.

Information fusion INRA-IRSTEA

En préambule, Le DG délégué à l'Appui indique que les socles d'IFSE (RIFSEEP) des IR et ATP2 sont relevés pour être raccord avec l'Irstea.

SUD demande de traiter ce point, ainsi que tous ceux qui concernent le futur établissement, en CT commun, (le prochain est décalé au 6 février pour cause de mobilisation sociale le 5) Nous sommes contre une fusion à marche forcée rendant très compliquée le dialogue social. Nous avons soumis une motion au CT commun du 8 octobre et demandé un report de la fusion au 1^{er} janvier 2022. Comme la CGT, nous indiquons que le terme « manager » employé dans les documents n'est pas dans notre vocabulaire.

Pour le PDG, aller vite préserve les droits fondamentaux des collègues et s'y engage. En cas de mutation fonctionnelle, il s'agit de proposer un autre métier. Le DRH complète en affirmant que chaque agent sera consulté. La question des CAPL sera en débat dans les groupes de travail.

Nous indiquons qu'à notre connaissance les agents des Services d'appui de l'IRSTEA auraient déjà rencontré l'unité SDAR INRA sur certains sites, sur la nouvelle organisation des services d'appui du nouvel institut. Ceci sans information des représentant/es du personnel.

Selon le DG délégué à l'Appui, il n'y a pas, à ce stade, d'organigramme nominatif. L'organisation du service n'est pas un élément à voir en CT. Ce sera présenté en CHSCT local. Pour le PDG, il n'y a pas de discussion individuelle et de positionnement sur les organigrammes avant le 6 février.

Information projet Saclay par la Présidente du Centre Versailles-Grignon

Intervention SUD au sujet des demandes de mobilité : « Vous nous avez bassinés, notamment en CA, avec la soi-disant fuite des cerveaux vers l'Amérique car notre système de recherche publique ne serait pas assez « compétitif ». Là c'est la fuite mais pour d'autres raisons, nous vous avons prévenus. Pour Saclay vous aviez vendu une attractivité, une dynamique, un élan et c'est le contraire qui arrive. Comment réduire les pesticides en perdant autant de compétences expertes si longues à construire ?

Et pour le mille-feuille on continue et en pire, avec fusion des écoles d'agronomie de Montpellier et de Rennes pour créer une université « UC Davies à la française » ! Où placer le siège ? A Paris, plus rapide par le train, ou à Limoges, à équidistance par la route ?... »

Pour le DG délégué à l'Appui, il n'y a aucun risque d'effondrement, au contraire c'est un appel d'air, une énorme opportunité pour une unité de pouvoir recruter 100 nouveaux collègues.

La CGT critique le contenu inadapté du questionnaire sur le plan de déplacement pour la zone ouest.

Information sur les schémas de Centre (S3C) et cohérence avec la politique nationale de recherche de l'INRA

Il s'agit d'un document de travail provisoire et incomplet datant de septembre (sans la Corse).

Intervention SUD : S3C est un exercice obligé, du temps passé par les collègues mais pour un résultat prévisible. Concours de mots clés du « doc dor » entre présidents de centre : Sans avoir étudié en détail la synthèse, notre impression d'ensemble est que tous les centres font un peu la même chose. Jargon peu compréhensible du commun des mortels, qu'il soit agriculteur, entrepreneur, pêcheur, citoyen.

Sur le centre de Rennes, nous avons bataillé pour changer les orientations d'une recherche au service du productivisme agricole dans des « *territoires à forte densité de production* ». En Bretagne administrative les porcs, vaches et poulets produits équivalent à 85 millions d'habitants en plus. Nous ne retrouvons par dans le schéma notre demande d'une réorientation des recherches vers une rupture radicale, par exemple l'étude de la conservation d'UE en agriculture biologique. Et nous avons refusé de perdre du temps à discuter du contenant (COMUE, LABEX, fusion Rennes Montpellier...), c'est le contenu des recherches de service public qui compte.

Pour le PDG, la stratégie de site devait être clarifiée avec les universités. Nous partageons des stratégies scientifiques. Nous pourrions ne pas en discuter en CT, ce qui nous affaiblirait. Volonté d'être plus clairs sur la recherche finalisée. La DG constate que la question des identifiants thématiques est très sensible, notamment pour les DU.

Le document va être retravaillé pour une sortie rapide...

Information sur le budget initial 2019 de l'INRA

915 M€ pour un budget 2019 constant, à masse salariale également constante. Maintien du fonctionnement et de l'investissement. 177 recrutements en 2019 contre 166 en 2018 pour environ 250 départs annuels à la retraite. Plus 15 CDD sur missions non pérennes en prévision de la fusion.

Nouveau : 1 M€ financés par ministère de l'agriculture pour les financements des nouvelles plateformes d'épidémiologie-surveillance.

Notre délégation SUD constate que les syndicats n'ont toujours pas été informés de la répartition par corps des postes ouverts aux concours externes 2019. Au CA de décembre, notre élu/e a voté contre ce budget 2019, la note de cadrage rappelant que l'Inra est « dans l'obligation de diminuer ses effectifs », pendant que la population des non-titulaires, elle, continue de croître.

Le DRH donne le détail des **postes au concours Externe 2019 : 37 CR, 10 IR, 26 IE, 20 AI, 51 TR, 22 AT, plus 11 postes par la « voie contractuelle » des travailleurs handicapés**. Au final, 57 ETP en moins, exclusivement des ingénieurs et techniciens.

Le DG délégué à l'Appui précise que la masse salariale augmente du fait du GVT [glissement vieillesse et technicité] et des primes et représente toute l'augmentation du budget, avec le choix politique de préserver le fonctionnement en supprimant des postes. C'est, pour lui, un bon budget !

Avis sur le projet vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au CAPN

Le DG délégué à l'Appui expose les motivations de la DG pour passer au vote électronique qui augmente la participation, exemple du Conseil Scientifique de l'INRA qui est passé de 58 à 65% de participation au 1^{er} tour et de 17 à 59% au 2^e.

La CFDT fait part de son accord.

Pour notre délégation, un préalable à tout échange sur le vote électronique est de connaître le décompte des bulletins arrivés hors délais lors du dernier scrutin suite aux dysfonctionnements constatés, en invoquant l'« Information complète et honnête » annoncée par le PDG en matinée.

Pour nous, le scrutin CAPN CR de 2019 est partie intégrante des CAPN 2018 : nous avons accepté de bonne foi de voter en CT le décalage en attendant que le grade des CR HC soit pourvu.

D'autre part les collègues IRSTEA sont exclus de cette discussion, alors que vous annoncez que cette fusion se réalise sous le signe du dialogue social et une modalité de vote serait débattu sans eux ?

Pour la CGT, l'acte de vote est important, cela ne se remplace pas par un clic. Elle demande le maintien du vote par courrier avec envoi papier ; et se déclare en accord avec notre demande.

Après suspension de séance, la CFTC indique également son accord pour soutenir la motion présentée : « *Les représentant/es du personnel au Comité Technique demandent à la Direction Générale d'avoir connaissance du décompte des bulletins de vote arrivés hors délai à la poste de Paris pour les scrutins du 6 décembre 2018.* »

Pour : 3 CGT, 2 SUD, 1 CFTC - Contre : 4 CFDT - **motion adoptée.**

Ensuite 2 votes (sur la note de service et l'arrêté) sur l'adoption du vote électronique aux élections CAPN : 5 contre, SUD et CGT, et 5 pour, CFTC et CFDT.

Avis sur le projet de décision portant création du Conseil de gestion de la DICSDAR

L'abandon des collèges (entre catégories du personnel) pour le vote est positif, au contraire de l'imposition du vote électronique.

Vote : 4 CFDT et 1 CFTC pour, 3 abstentions CGT et 2 SUD

Nous obtenons une modification de la phrase "Le Conseil de Gestion de la DICSDAR et présidé par le DICSDAR" pour une meilleure compréhension. Surtout si un jour c'est une femme qui préside !

Avis sur les projets de Règlement intérieur, national et centre et unité

En tant que SUD, nous sommes d'accord pour débattre de ces modifications déjà concertées, mais demandons de revisiter ce sujet après la fusion INRA/IRSTEA.

9.3 Alcool et produits illicites « *Dans des circonstances exceptionnelles (repas de fin d'année, « pot » de retraite, etc) le Président de centre peut autoriser la consommation modérée d'alcool.* » Quelle hiérarchie des normes entre les règlements intérieurs (national, centre et d'unité). A travers ce point clarifier la subsidiarité : une unité peut-elle décider de ne pas appliquer ce principe des autorisations exceptionnelles de pots validées nationalement ? La subsidiarité pourrait simplifier la vie des DU en les dispensant de certains choix parfois compliqués.

9.3 Page 8 Il est écrit que le supérieur hiérarchique peut recourir à un contrôle d'alcoolémie ou un test salivaire de détection de drogue, **notamment** si les fonctions occupées font qu'un état d'ébriété ou l'emprise de drogues ferait courir un danger aux personnes ou aux biens. Nous demandons pour plus de clarté que le "notamment" soit supprimé (la jurisprudence dit que ces contrôles doivent être réservés aux seuls postes dits hypersensibles drogue et alcool) CE n°394178 du 5 décembre 2016.

Nous obtenons cette suppression

L'Article 5.2 sur le temps de travail effectif n'a pas été modifié compte tenu que cela nous est imposé par la réglementation Fonction Publique (reportée dans la note de service INRA 2003-63 sur les déplacements, les astreintes et sujétions). Notre demande de comptabiliser l'intégralité du temps de déplacement comme du temps de travail reste cependant un sujet important à débattre.

Vote : 6 pour (CFDT, CFTC, SUD), 3 abstentions (CGT)